



Questions fréquemment posées : Travail sécuritaire NB met à jour les renseignements relatifs à son réseau de fournisseurs

Pourquoi Travail sécuritaire NB recueille-t-il ces renseignements?

Travail sécuritaire NB modernise et met à jour ses systèmes de gestion des finances et des ressources humaines. Nous vous demandons de nous donner les renseignements sur votre entreprise pour que nous puissions les inscrire dans le système et aider à assurer une transition en douceur.

Comment Travail sécuritaire NB utilisera-t-il les données?

Les données seront réservées à l'usage de Travail sécuritaire NB. Vos renseignements seront inscrits dans notre système Oracle infonuagique pour vous permettre de continuer à faire affaire avec nous sans interruption. Si vous n'êtes pas inscrit au Transfert électronique de fonds (TEF), nous utiliserons aussi les renseignements pour faire la transition vers le TEF.

Quand le nouveau système entrera-t-il en vigueur?

Le système entrera en vigueur le 31 janvier 2026.

Puis-je donner ces renseignements par téléphone?

Absolument. Vous pouvez communiquer avec notre Service de gestion de la chaîne d'approvisionnement directement au 506 633-3557.

On n'a pas demandé à mon autre entreprise de fournir ces renseignements. Pourquoi pas?

Il y a deux raisons possibles :

- Votre entreprise n'offre des fournitures et des services qu'à des travailleurs blessés. À l'heure actuelle, le changement ne touche que les entreprises qui offrent des fournitures ou des services à Travail sécuritaire NB en tant qu'organisme.
- Nous n'avons pas encore communiqué avec cette deuxième entreprise. Vous pouvez fournir les renseignements nécessaires de façon proactive en cliquant sur [ce lien](#).

J'aimerais en savoir plus à ce sujet. Comment puis-je me renseigner?

Vous pouvez appeler notre Service de gestion de la chaîne d'approvisionnement au 506 633-3557 ou envoyer un courriel à l'adresse SCM.GCA@ws-ts.nb.ca.